

Londres nuance sa position sur le Brexit

Le gouvernement britannique semble prêt au compromis avant la reprise des négociations lundi à Bruxelles

LONDRES, BRUXELLES -
correspondants

Le gouvernement britannique semble avoir profité de l'été pour faire ses devoirs de vacances et combler quelques-unes de ses lacunes. Il commence, lundi 28 août, le troisième round de négociations sur le Brexit avec une position désormais beaucoup plus nuancée. Ces deux dernières semaines, il a publié sept documents détaillant son approche de la sortie de l'Union européenne, répondant enfin aux demandes de Bruxelles de préciser ses objectifs.

« C'est le produit d'un dur labeur et d'une réflexion détaillée qui se déroulaient dans les coulisses », affirme David Davis, le ministre du Brexit, qui va démarrer la semaine de travail avec Michel Barnier, son homologue de la Commission européenne.

« Le gouvernement britannique donnait l'impression jusqu'à présent que ses membres n'étaient

même pas capables de se mettre d'accord entre eux. Ces documents rectifient cela, avec une approche unie », estime Mats Persson, spécialiste du Brexit chez Ernst & Young et ancien conseiller de David Cameron. « C'est un progrès, l'approche est moins confuse », ajoute Steve Peers, professeur de droit européen à l'université de l'Essex. Simon Tilford, du cercle de réflexion Centre for European Reform, compare son pays à un homme ivre revenant à la réalité : « Le Royaume-Uni est en train de dégriser. »

Tous soulignent que les documents britanniques restent limités et incomplets, et que Londres continue à vouloir le beurre (les bénéfices de l'UE) et l'argent du beurre (aucune des obligations de l'UE). Mais les coups de menton d'autrefois, menaçant de quitter la table des négociations si les Européens ne se montraient pas « raisonnables », ont disparu. « Ils ont abandonné la menace de partir

sans accord », estime M. Persson.

Outre les documents à caractère technique, le gouvernement britannique semble s'être mis d'accord sur plusieurs points essentiels. D'abord, conscient que les négociations sont en retard, il souhaite instaurer une période de transition après la sortie officielle de l'UE, en principe fin mars 2019. Sa durée est imprécise – de un à trois ans, suivant les ministres – et son contour exact reste débattu, mais l'objectif est de rester proche du statu quo pendant cet intervalle. Londres semble avoir entendu les inquiétudes du patronat, qui craint un scénario de « chute de la falaise » au moment du Brexit.

Compromis majeur

Ensuite, le gouvernement britannique reconnaît désormais qu'il devra payer une grosse facture à l'UE. « Récemment, certains ministres pensaient pouvoir s'en sortir en versant seulement quelques milliards », explique M. Persson. Désormais, tous comprennent que

ce sera des dizaines de milliards. » Même Boris Johnson, le ministre des affaires étrangères, a dû ravalier sa fierté. Il avait dit en juillet que l'UE pouvait « toujours courir » si elle espérait que Londres paie, mais vendredi, il a reconnu : « Nous sommes un peuple qui respecte la loi et paie ses factures. (...) Je ne dis pas que j'accepte l'interprétation que fait M. Barnier de nos engagements, mais je dis bien sûr que nous honorerons nos engagements. »

La facture reste un important point de friction des négociations. Des chiffres entre 40 et 100 milliards d'euros ont été avancés, et les débats sont âpres. Mais le principe d'un paiement substantiel est acquis.

Quant aux sept documents présentés par Londres ces deux dernières semaines, s'ils sont essentiellement techniques (la protection des données informatiques, la coopération judiciaire, la régulation des biens exportés...), ils comportent un compromis im-

portant, sur le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Derrière l'offensive britannique se trouve une volonté d'accélérer les négociations

La première ministre, Theresa May, avait déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas question que cette dernière garde une compétence juridique sur le Royaume-Uni après le Brexit, au nom de la souveraineté du pays. Finalement, Londres envisage un rôle indirect pour la cour du Luxembourg. Un comité d'arbitrage entre l'UE et le Royaume-Uni pourrait par exemple être mis en place, et pourrait appeler « de manière volontaire » la CJUE à trancher les différends entre Londres et Bruxelles. Là encore, les détails sont loin d'être réglés, mais une brèche a été ouverte.

Signe du changement de ton politique, le Parti travailliste a fait une proposition, dimanche, demandant que le Royaume-Uni demeure dans l'union douanière et le marché unique pendant la période de transition. Il y a quelques mois, jamais l'opposition britannique n'aurait osé une telle suggestion, de peur d'être accusée de « trahir la volonté du peuple » par les tabloïds et les antieuropéens les plus virulents.

Derrière l'offensive britannique se trouve une volonté d'accélérer les négociations. Londres souhaite débiter dès que possible les discussions sur les futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni. Mais Bruxelles ne veut pas

en entendre parler. M. Barnier exige dans un premier temps que

la procédure de divorce soit réglée, avec trois sujets-clés : la facture, le sort des ressortissants européens vivant outre-Manche et la question de l'Irlande du Nord. Ce n'est qu'après des progrès « substantiels » sur ces dossiers qu'il acceptera d'ouvrir la suite des négociations.

Conscient que les discussions ont pris du retard, et qu'il reste moins de dix-huit mois pour tout conclure, M. Davis espère pousser Bruxelles à changer d'attitude, et lui demande de faire preuve « de flexibilité et d'imagination ».

Réactions tièdes

Pour l'instant, l'UE a répondu avec sévérité aux propositions britanniques. Sur les citoyens européens, l'offre de Londres a été jugée discriminatoire et trop complexe. La proposition au sujet du futur de l'Irlande (menacée par la réapparition d'une frontière physique avec l'Irlande du Nord) est jugée trop « technique ». « Ce n'est pas encore le moment de parler solutions logistiques, techniques. Pour l'heure, la priorité, c'est de parvenir à des engagements politiques pour préserver les accords de paix », précise un officiel européen.

Quant au document britannique détaillant le rôle éventuel que pourrait jouer la CJUE après le Brexit, il suscite des réactions tout aussi tièdes. « Londres fait un amalgame, et parle à la fois de la manière de régler les cas litigieux liés au divorce et ceux intervenant après le divorce [mais sans rapport avec lui]. Pour tous ceux liés au divorce et relevant du droit européen, seule la Cour de justice est compétente, il faut bien le garder en tête », ajoute la source officielle européenne.

Si l'attitude britannique s'est un peu assouplie, les négociations du Brexit sont encore loin d'être débloquées. ■

ERIC ALBERT ET
CÉCILE DUCOURTIEUX

Confusion sur les chiffres de l'immigration

ET SI LE PRINCIPAL ARGUMENT des partisans du Brexit, le trop-plein d'immigration au Royaume-Uni, était en train de s'effondrer ? La question a joué un rôle clé lors du référendum pour sortir de l'UE, en 2016. Depuis des années, les statistiques du nombre net d'immigrés (immigration moins émigration) au Royaume-Uni étaient scrutées à la loupe. Leur nombre, qui dépassait régulièrement 300 000 personnes par an, était jugé excessif, et les gouvernements conservateurs successifs de David Cameron et de Theresa May ont fait une promesse : passer sous la barre des 100 000 par an. Sortir de l'Union, et reprendre le contrôle des frontières, était une manière d'y arriver, selon les tenants du Brexit.

Jeudi 24 août pourtant, une publication du ministère de l'intérieur a mis à mal ces statistiques, indiquant qu'elles étaient peut-être fortement exagérées. La nouvelle étude se concentre sur les étudiants

non européens, et conclut que seuls 4 600 d'entre eux sont restés au-delà de la validité de leur visa au Royaume-Uni en 2016. Auparavant, l'estimation était proche de 100 000 étudiants, soit vingt fois plus.

« Malhonnête »

Si l'étude est confirmée, cela signifie que l'immigration nette était bien inférieure à ce que suggéraient les statistiques officielles. Pire encore, selon la presse britannique, le ministère de l'intérieur le savait depuis 2015 et avait choisi de ne rien dire. A l'époque, la ministre de l'intérieur était... Theresa May. *« Les statistiques de l'immigration sur lesquelles reposait l'argument du Brexit semblent avoir été fausses, constate Simon Tilford, du think tank Centre for European Reform. Et la première ministre a été malhonnête. »*

Les statisticiens avertissent qu'il va falloir mener de nouvelles études pour avoir

une idée précise du nombre exact d'étudiants qui restent au Royaume-Uni après leur diplôme. Ils suggèrent que l'utilisation des données actuelles à des fins politiques, comme c'est le cas depuis plusieurs années, est une erreur. Celles-ci viennent essentiellement d'un sondage réalisé dans les aéroports qui, s'il donne des tendances, n'est pas précis.

Par ailleurs, les dernières statistiques de l'immigration – pour autant qu'elles soient fiables – indiquent que le nombre d'Européens à s'installer outre-Manche a baissé fortement depuis le résultat du référendum. L'immigration nette venant de l'UE a atteint 127 000 personnes sur les douze mois précédant mars 2017 – 51 000 personnes de moins qu'un an plus tôt. Le recul provient avant tout des Européens de l'Est, tandis que l'immigration des Européens de l'Ouest demeure stable. ■

E. A.